

# Rapport d'étape de 2025-2026 sur les progrès réalisés en lien avec le Plan sur l'accessibilité 2024-2027

## Radio Nord-Joli inc.

### Renseignements généraux

#### Introduction

Radio Nord-Joli, qui opère les stations de radio CFNJ-FM et CFRJ-FM, est assujettie à la loi et aux règlements suivants :

- *Loi canadienne sur l'accessibilité (la Loi)*
- *Règlement canadien sur l'accessibilité*
- *Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité* du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Ce Rapport d'étape (le Rapport), qui a été élaboré conformément aux directives énoncées dans ces textes, vient faire l'état des progrès réalisés au cours de la dernière année, des consultations menées, des rétroactions obtenues et des prochaines étapes prévues afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan sur l'accessibilité (le Plan) adopté par Radio Nord-Joli en 2024.

#### Engagements en faveur de l'accessibilité

La lutte contre toute forme de discrimination, notamment celles visant des personnes en situation de handicap, est au cœur des valeurs de Radio Nord-Joli. L'organisation adhère pleinement aux principes énoncés à l'article 6 de la Loi afin d'offrir, quels que soient les handicaps de ces personnes :

- Le droit d'être traité avec dignité
- Le droit à l'égalité des chances d'épanouissement
- Le droit à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale dans la société
- Le droit à l'autonomie décisionnelle, avec ou sans aide
- La prise en compte des handicaps ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation dans l'élaboration des politiques, programmes, services et structures
- La participation des personnes en situation de handicap à l'élaboration et la conception de ces politiques, programmes, services et structures

- L'atteinte du niveau d'accessibilité le plus élevé pour les personnes en situation de handicap par l'élaboration et la révision régulière de normes d'accessibilité

## Hyperlien vers les documents liés à l'accessibilité

Le Plan de la Coopérative, les détails du Processus de rétroaction et les Rapports d'étape sont accessibles sur le web au [cfnj.net/accessibilite](http://cfnj.net/accessibilite). Un lien est affiché au bas de la page d'accueil (sous l'expression « Politique d'accessibilité ») afin d'accéder à cette page.

Les explications données sur cette page web le sont dans un langage simplifié accessible au plus grand nombre de personnes. La page web est conforme au niveau AA de la norme WCAG 2.1.

## Formats substitués

Ce Rapport peut être demandé dans un autre format, tels que sur support papier, en gros caractères, en braille, sur support audio ou sur un support électronique compatible avec les technologies d'adaptation. Les demandes pour recevoir le Rapport dans un autre format doivent être acheminées au Responsable de l'accessibilité.

## Personne désignée et coordonnées

La personne désignée comme Responsable de l'accessibilité est Nicolas Bellemare, directeur général de Radio Nord-Joli.

Numéro de téléphone : 450-404-2365 poste 224

Courriel : [accessibilite@cfnj.net](mailto:accessibilite@cfnj.net)

Adresse postale : 211, Rue Saint-Pierre Nord, Joliette, Québec, J6E 0X6

Tout commentaire ou question liée à l'accessibilité, notamment le contenu des Rapports d'étape, peut être soumis au Responsable de l'accessibilité.

Les communications peuvent être laissées de façon anonyme par la poste ou par téléphone. Pour la communication par courriel, comme le commentaire sera reçu d'une adresse précise, l'anonymat ne peut être garanti.

Les commentaires anonymes seront considérés de la même façon que les autres commentaires.

## Rétroaction

Depuis le printemps 2023, Radio Nord-Joli met à la disposition de ses employés, auditeurs et toute personne qui utilise ses services ou ses installations une façon de transmettre des commentaires sur :

- la façon dont elle met en œuvre son Plan d'accessibilité initial et les plans d'accessibilité subséquents
- les obstacles rencontrés par les employés et toute personne qui utilise les services ou installations opérées par la Coopérative

- toute autre commentaire ou question liée à l'accessibilité, notamment le contenu des rapports d'étape

Comme il s'agit du premier bilan des rétroactions, le tableau ci-dessous présente le nombre de rétroactions obtenues pour la période du 21 mai 2023 au 30 mai 2025.

Moyen de communication	Nombre de rétroactions
Courriel	0
Téléphone	0
Courrier postal	0

Ce décompte exclus les courriels acheminés à l'adresse [accessibilite@cfnj.net](mailto:accessibilite@cfnj.net) ou les messages téléphoniques laissés sur la boîte vocale dédiée à la réception des rétroactions qui ne concernaient pas des sujets reliés à l'accessibilité.

## Consultations

Au printemps 2026, 11 médias communautaires du Québec, dont **CFNJ**, se sont regroupés afin de mener des consultations afin de mieux répondre aux attentes de la Loi canadienne sur l'accessibilité et aux besoins des personnes en situation de handicap. La démarche visait à documenter les obstacles possibles à l'accès aux services radiophoniques, notamment en matière d'environnement physique, de participation aux concours et de la forme des contenus diffusés.

Les consultations ont été réalisées auprès de trois organisations actives dans la représentation et la défense des droits des personnes en situation de handicap, soit la Fédération québécoise de l'autisme (FQA), le Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH) et la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN). Les échanges ont permis d'identifier des recommandations concrètes pour favoriser un média plus accessible, plus inclusif et plus attentif aux réalités vécues par les personnes ayant des limitations physiques, sensorielles, cognitives ou psychologiques.

Le rapport de consultation, intitulé « Accessibles. Vers des médias ouverts et proactifs envers les différences », servira à l'amélioration continue des pratiques de l'organisation, alimenter la mise en œuvre de notre plan sur l'accessibilité 2024-2027 ainsi que l'élaboration du nouveau plan pour la période 2027-2030.

## Domaines d'actions prioritaires

Les paragraphes suivants détaillent les actions réalisées durant la dernière année et l'état de la situation pour chacun des domaines d'actions prioritaires énoncés par la Loi et les Règlements.

### Équité en matière d'emploi

Aucun salarié de Radio Nord-Joli ne s'est identifié comme étant une personne en situation de handicap. Cependant, les mesures d'adaptation présentées dans le Plan d'accessibilité demeurent disponibles et seront implantées de façon proactive par la Coopérative si un salarié le requiert.

Dans le cadre des processus de recrutement de salariés ou d'employés-étudiants effectués dans la dernière année, Radio Nord-Joli a systématiquement indiqué sur ses offres d'emploi la mention suivante :

*CFNJ souscrit aux principes d'équité en matière d'embauche et cette offre d'emploi s'adresse à tous.*

La direction générale, qui est aussi le Responsable de l'accessibilité aux fins de l'application de la Loi et des Règlements, s'assure du respect des principes d'équité en embauche et d'absence de toute forme de discrimination, notamment pour les personnes en situation de handicap.

## **Technologies de l'information et des communications**

Aucune nouvelle technologie, système ou logiciel n'a fait l'objet d'une implantation durant la dernière année. La compatibilité avec les diverses technologies d'assistance pour la saisie de données a été maintenue pour les systèmes et logiciels utilisés par Radio Nord-Joli et déjà dotés de cette capacité.

## **Acquisition de biens et de services**

Radio Nord-Joli a maintenu l'application de sa politique veillant à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles dans le cadre de l'acquisition de biens ou de services.

## **Communications, notamment dans le cadre de l'acquisition, la conception et la prestation de biens, de programmes et de services**

Durant la dernière année, Radio Nord-Joli a maintenu ses directives données à son personnel afin d'adapter ses communications à la condition des personnes en situation de handicap avec lesquels elle a à interagir.

## **Conception de programmes et de services**

### **Contenus**

Radio Nord-Joli a poursuivi ses diverses initiatives de longue date mettant en lumière les organismes qui offre des services aux personnes en situation de handicap et à leurs proches.

### **Radiodiffusion**

Les différents moyens technologiques permettant d'accéder au signal audio de la station de radio demeurent en place afin de faciliter l'écoute par les personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap visuel.

### **Jeux de hasard**

Durant la dernière année, Radio Nord-Joli a gardé en place les diverses méthodes utilisées afin de rendre la participation au Super Radio Bingo plus accessible pour les personnes ayant des difficultés auditives ou intellectuelles, des problèmes de mobilité ou de dextérité.

Aucune modification n'ayant été effectuée par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec au cadre réglementaire du bingo-média, il est toujours impossible d'offrir des méthodes alternatives permettant aux personnes avec un handicap visuel de jouer au Super Radio Bingo.

## **Conditions et ordonnances en vertu de la Loi sur la radiodiffusion**

La licence d'exploitation de la station CFNJ-FM délivrée par le CRTC n'inclus pas de condition spécifique quant à l'indentification et l'élimination des obstacles et la prévention de nouveaux obstacles.

L'exemption de licence d'exploitation de la station CFRJ-FM délivrée par le CRTC n'inclus pas de condition spécifique quant à l'indentification et l'élimination des obstacles et la prévention de

nouveaux obstacles.

De plus, Radio Nord-Joli n'a fait l'objet d'aucune ordonnance en vertu du paragraphe 9.4 de la Loi sur la radiodiffusion.

### **Prochaines étapes**

Radio Nord-Joli publiera en 2027 une première mise à jour de son Plan sur l'accessibilité qui couvrira la période 2027-2030.

Date : 1<sup>er</sup> juin 2026

Document conforme au niveau AA de la norme WCAG 2.1.

**Annexe**  
**Actions proposées 2024-2027**  
**Mise à jour 2024-2025**

<b>Principes énoncés à l'article 6 de la Loi</b>	<b>Actions</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Avancement</b>
Équité en matière d'emploi	Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap	En continu	En vigueur
	Adaptation de l'environnement de travail aux besoins d'un salarié en situation de handicap	Selon les besoins	En vigueur
Environnement bâti	Analyse de l'environnement physique afin d'identifier les obstacles et proposer des adaptations	2024-2025	Complété
	Déploiement de mesures d'adaptations physiques dans les locaux de Radio Nord-Joli	À long terme	En analyse
Technologies de l'information et des communications	Implantation de technologies d'adaptation et d'assistance pour les salariés en situation de handicap	Selon les besoins	En vigueur
Acquisition de biens et de services	Évaluation des obstacles actuels et potentiels dans le cadre de l'acquisition ou la réparation d'un bien, l'octroi ou le renouvellement d'un contrat de service	En continu	En vigueur
Communications	Sensibilisation des salariés à la nécessité d'adapter son style et son mode de communication à ses interlocuteurs en situation de handicap	En continu	En vigueur
Programmes et services (Contenus)	Sensibiliser les auditeurs à la réalité des personnes en situation de handicap	En continu	En vigueur
	Offrir du temps d'antenne à des organismes œuvrant auprès de personnes en situation de handicap	En continu	En vigueur
Programmes et services (Radiodiffusion)	Effectuer une veille des techniques de webdiffusion afin de s'assurer de la plus grande accessibilité possible	En continu	En vigueur
Programmes et services (Plateformes numériques)	Corriger un maximum de lacunes à l'accessibilité identifiées dans l'analyse du www.cfnj.net	2025-2026	En analyse
	S'assurer de l'accessibilité du www.cfnj.net lors de sa refonte complète	2026-2027	En vigueur
	S'assurer de l'accessibilité de tout nouveau site web lancé par Radio Nord-Joli	Selon les besoins	Complété
Programmes et services (Jeux de hasard)	Évaluer la possibilité de permettre l'usage de cartes numériques ou autres supports électroniques dans le cadre du Super Radio Bingo	Si cela est autorisé par la RACJ*	Non autorisé par la RACJ

\*RACJ : Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

